



Informations communales

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 21 juin 2021

Conformément à l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2021 a été déposé publiquement durant 20 jours, soit du 30 juin au 19 juillet 2021. Aucune opposition n'ayant été déposée durant le dépôt public, le Conseil municipal l'a approuvé lors de sa séance du 16 août 2021.

Règlement concernant le financement spécial relatif à l'environnement et à l'agriculture

Le règlement concernant le financement spécial relatif à l'environnement et à l'agriculture a été approuvé par l'assemblée municipale du 21 juin 2021. Il est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

Modification du règlement concernant le financement spécial « tourisme »

Les modifications du règlement concernant le financement spécial « tourisme » ont été approuvées par l'assemblée municipale du 21 juin 2021. Ces modifications entrent en vigueur avec effet immédiat.

Le Fuet, le 25 août 2021

Conseil municipal